

**VILLE DE MONTBARD**  
**B.P. 90**  
**21506 MONTBARD CEDEX**  
**Tél. 03.80.92.01.34**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2023, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 7 décembre 2023 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSSE, Sylvie GOYARD (de 18h30 à 19h22), Ahmed KELATI.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Jordan LE CARO à Abdaka SIRAT, Aurore LAPLANCHE à Maryse NADALIN, Gérard ROBERT à Laurence PORTE, Magalie RAEVENS à Aurélio RIBEIRO, Bruno DIANO à Ahmed KELATI.

**Absente excusée** : Sylvie GOYARD a quitté la séance à 19h22

**Absent** : Maryline DECOURSIERE

**2023.102 – Réaménagement urbain de l'Avenue du Maréchal Leclerc et du Quai Philippe Bouhey (bords du canal) : plan de financement du projet et demandes de subventions**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Considérant** que projet de réaménagement urbain de l'Avenue du Maréchal Leclerc et du Quai Philippe Bouhey vise la requalification des différents espaces situés sur ce linéaire de 1,4 km (entrée de ville ouest, promenade des berges, façade du site industriel, abords du centre historique) en intervenant à la fois sur les espaces publics, la voirie, les cheminements piétons et cyclables ainsi que sur les espaces de stationnement. La réalisation d'une passerelle piétonne pour relier le centre-ville depuis la zone industrielle, la création/requalification de pistes cyclables et la plantation de plusieurs espaces publics sont prévus dans ce projet.

**Considérant** que ledit projet est inscrit au plan d'actions de la convention d'ORT (fiche-action n°1) de Montbard et de la Communauté de Communes du Montbardois dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, ainsi que dans la convention d'OPAH-RU (volet urbain) 2023-2028.

**Considérant** les objectifs opérationnels suivants :

- une meilleure cohabitation des flux piétons, cyclistes et automobiles
- la valorisation paysagère des espaces
- la création d'îlots verts propices à la promenade, au rafraîchissement urbain et à l'infiltration des eaux pluviales.

**Considérant** que le projet vise la requalification d'une des principales entrées de ville de Montbard, à la fois pour le cyclotouriste à la découverte du centre-bourg, pour l'habitant souhaitant profiter d'un espace de nature en ville, pour l'actif descendant du train souhaitant se rendre à pied ou en vélo à son lieu de travail en sécurité ou encore pour l'automobiliste souhaitant se stationner au plus près du lieu d'emploi.

**Considérant** qu'en complément du réaménagement des rues du centre-ville, ce projet améliorera significativement la qualité paysagère de l'entrée de ville, favorisera la mobilité active entre la gare TGV, la zone industrielle et le centre-ville et incitera à la découverte de la ville depuis la voie verte.

**Considérant** l'étude menée depuis 2021 par les bureaux d'études « JDM Paysagistes » (Paysagiste-concepteur, mandataire) et « Verdi » (Ingénierie VRD), suivant les recommandations des partenaires techniques (Voies Navigables de France, Architecte des Bâtiments de France, entreprises) et financiers associés (Région, Département, Agence de l'Eau), a permis de préciser l'Avant-Projet-Définitif (APD) ainsi que son coût prévisionnel.

**Considérant** que le démarrage des travaux est programmé pour septembre 2024.

**Considérant** que le coût des travaux, estimé en phase APD à 2 516 859,00€ HT, est éligible aux financements de l'État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL), du Conseil Départemental de la Côte d'Or (Contrat Grand Projet Côte-d'Or) et du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (dispositif Centralités Rurales en Région) avec une prise en charge à hauteur de 80% du coût HT.

### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** le projet de réaménagement urbain de l'Avenue du Maréchal Leclerc et du Quai Philippe Bouhey tel que présenté dans l'avant-projet-définitif, pour un montant de travaux estimé à 2 516 859,00€ HT,
- **sollicite** les concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Contrats Grand Projets Côte-d'Or, du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif Centralités Rurales en Région et de l'État dans le cadre de la DSIL.
- **approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage sur base de 2 516 859,00 €	Montant de l'aide
État (DSIL)	Sollicitée	2 516 859,00 €	41,86 %	1 053 487,20 €
CD 21 (Grand Projet Côte d'Or)	Sollicitée	1 000 000 €	19,87 %	500 000 €
CR BFC (C2R)	Sollicitée	2 516 859,00 €	18,28 %	460 000 €
TOTAL DES AIDES			80 %	2 013 487,20 €
Autofinancement		2 516 859,00 €	20 %	503 371,80 €

- **précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la Commune dans le cadre d'une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP-CP) programmée sur 4 ans,
- **s'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental et Régional, outre ceux indiqués, au titre de ce projet,
- **sollicite** les autorisations de commencer les travaux avant attribution des aides financières
- **atteste** de la propriété communale du foncier concerné par le projet (domaine public communal), et de l'accord de Voies Navigables de France (VNF) pour les aménagements projetés sur le domaine public fluvial et leur entretien (convention de superposition d'affectation Commune-VNF),
- **autorise** le Maire à signer tous documents administratifs et financiers et accomplir toutes formalités administratives relatives à la réalisation de ce projet, dont la signature des futurs marchés travaux.